



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-83585>

Département(s) de publication : **66**

Annonce n° **24-83585**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-72798

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Cc Albères Côte Vermeille Illibéris

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20004360200016

Ville : Argelès sur Mer

Code postal : 66704

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 66

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Valorisation culturelle et touristique du Cap Béar - Travaux d'aménagement de l'espace de rafraichissement du bâtiment B

Code CPV principal - Descripteur principal : 45212000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Dans le cadre du projet de réhabilitation et valorisation culturelle et touristique du site situé sur la commune de Port Vendres, la CC ACVI a décidé de lancer un marché de travaux d'aménagement de l'espace de rafraichissement du site du Cap Béar. Un précédent marché avait été lancé en 2023, cela étant ce dernier avait été déclaré infructueux. La CCACVI, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, s'est engagée dans une politique volontariste d'insertion des personnes à la recherche d'un emploi ou en voie d'exclusion. Pour cela, il a décidé de faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes, à travers la mise en oeuvre de la clause d'insertion professionnelle (" clause sociale"), condition d'exécution du marché qui s'impose au titulaire selon les dispositions fixées par le contrat

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 24/07/2024 à 12h00, lire 07/08 /2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/07/2024